



MUNICIPALITÉ DE DUPUY

L'Avenir entre nos mains

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 17 mars 2026 à 19h00 à la salle du conseil situé au 1, 7^e Avenue Ouest, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ Lot 4 277 227 (15, 4^e Avenue Ouest) :

Permettre la construction d'un garage dont la hauteur des murs projetés excéderait la limite prescrite au règlement d'urbanisme.

- La réglementation municipale permet une hauteur maximale de **10,17 pieds**. La demande vise une hauteur totale de **12 pieds**, soit un dépassement de **1,83 pied**, incluant un dépassement par rapport à la toiture du bâtiment principal.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure

Donné à Dupuy, ce 02-03-2026

Nathalie Soucy

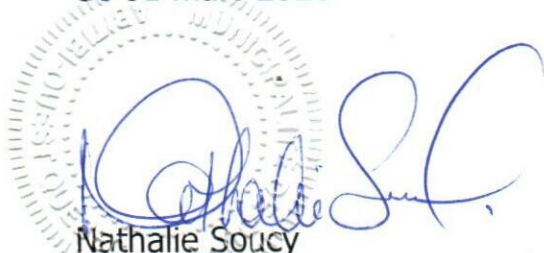
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Certificat de publication de l'avis public

Je soussignée, Nathalie Soucy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, de la Municipalité de Dupuy, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, en date 02 mars 2026, aux endroits suivants :

- Bureau municipal;
- Bureau de poste;
- Marché Bonichoix Coop Dupuy;
- Inforoute et Facebook de la Municipalité de Dupuy.

Ce 02 mars 2026



Nathalie Soucy

Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire